

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Samedi 1<sup>er</sup> octobre**  
Rentrée du Foot Féminin

**Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 octobre**  
National 3 – journée 4  
R1-R2-R3 – journée 2  
D1 à D5 – journée 2  
Coupe de France féminine – 2<sup>e</sup> tour  
Gambardella Crédit Agricole – 2<sup>e</sup> tour  
U17/U18 D1-D2  
U17 R1  
U16 R1-R2  
U15 R1-R2-D1-D2  
U14 R1-R2  
U13 D1-D2-D3  
U11

**Lundi 3 octobre**  
Réunion de secteur à Sillars

**Mercredi 5 octobre**  
Commission Sportive Litiges et Contentieux  
Commission de l'Éthique

**Jeudi 6 octobre**  
Commission de Discipline  
Commission des Jeunes

## SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs .....	p. 3
Avis aux arbitres .....	p. 8
Avis aux éducateurs .....	p. 10
Action respect et football .....	p. 12
Prévention discriminations.....	p. 18
PV Commission Sportive.....	p. 19
PV Commission Jeunes.....	p. 28
Infos diverses .....	p. 36

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE

*F. Cousin*  
SERVICE TRAITEUR

## RENTREE DU FOOT FÉMININ



Renseigne-toi auprès du club le plus proche de chez toi sur [FFF.FR](http://FFF.FR)

SAMEDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022

RENTRÉE DU FOOT FÉMININ 2022

JAUNAY-MARIGNY – RDV 9H30

Complexe Sportif Municipal (rue Gérard Girault)

INFORMATIONS PAGE 3

DOCUMENTS ORGANISATION SUR NOTRE SITE INTERNET

## FOOTBALL ET RESPECT

Action de sensibilisation  
ce week-end sur nos terrains

Plus d'informations en page 12 du présent journal





## PARTENAIRE

### Événements professionnels ou privés, réunions ou réceptions ?

*F. Cousin*  
SERVICE TRAITEUR

Nos services traiteurs et nos restaurants, nos salons de réception de 20 à 500 personnes sont à votre disposition

Contactez-nous !

#### Bistrot Chic



**RDV - Le Rendez-vous**  
4 rue Annet Segeron - Poitiers Biard  
Tél. 05 49 58 02 72  
contact@rdv-restaurant.fr

#### Art et Gastronomie



**L'Atelier** : Le Grand Large / 10 Rue du Clos Marchand - Poitiers  
Tél. 05 49 61 35 94 / atelier-cousin@fr.oleane.com

Nos établissements disposent de parkings gratuits et faciles d'accès

#### POITIERS (siège social)

7 Rue Marcellin Berthelot 86000 POITIERS  
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

#### LA ROCHELLE

Rue du 8 Mai, ZAC de Beaulieu 17138 PUILBOREAU  
Tél. 05 46 35 57 70 / contact@cousintraiteur-lr.fr

SIÈGE SOCIAL  
F. COUSIN



POITIERS

L'ATELIER

LA ROCHELLE

### Evènements privés, Cousin traiteur vous accompagne de A à Z !

Nos services sont la garantie d'un évènement réussi grâce à une mise en scène soignée et personnalisée.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour n'importe quelle occasion :

Mariages, anniversaires, baptêmes, communions, fêtes de familles, soirées entre amis, apéritifs dînatoires, réunions associatives, repas de fêtes (Noël et Nouvel an)...

Quels que soient vos goûts, le style de réception que vous désirez et votre budget, Cousin Traiteur s'adapte tout en restant créatif et soigneux.



Vous désirez avoir une idée du coût de votre réception avec Cousin Traiteur ?

> Effectuez une demande de devis



## AVIS AUX CLUBS

### REUNIONS DE SECTEURS

Le District de la Vienne de Football organise en début de saison des réunions de secteur. Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Accueil des clubs à 18h45 pour un début de réunion à 19h00. Pensez à réserver votre soirée ! Une invitation sera adressée à chaque club par la messagerie Zimbra.

#### **Lundi 3 octobre 2022 à la salle des Fêtes – rue de la Poste à SILLARS**

##### Secteurs 5 et 6 - Vienne et Gartempe (21 clubs)

Adriers, Availles Limouzine, Bouresse, Civaux, Haims, Jouhet Pindray, La Chapelle Viviers, Leignes sur Fontaine, Le Vigeant, Lhommaizé, Montmorillon, Nalliers, Queaux-Moussac, Saulgé, Sillars, St Savin St Germain, Usson - L'Isle, Valdivienne, Vallée du Salleron, Verrières, GJ 3 Vallées 86.

#### **Lundi 10 octobre 2022 au Pavillon du Québec – 20 avenue du prince de la Tours d'Auvergne à ANGLIERS**

##### Secteurs 1 et 2 - Pays Loudunais et du Haut-Poitou (23 clubs)

ASM, Avanton, Beuxes, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, Latillé, La Pallu, Les Trois Moutiers, Loudun, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Quinçay, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé, Vouzailles.

#### **Lundi 17 octobre 2022 à la salle Jean-Louis Dupuy – rue des Blanchards à THURE**

##### Secteurs 3 et 4 - Pays Châtelleraudais (33 clubs)

Antoigné, Antran, Availles en Châtelleraudais, Bonneuil Matours, Buxeuil, Cenon, Cernay St Genest, Châtelleraudais ACAF, Châtelleraudais Portugais, Châtelleraudais Réunionnais, Châtelleraudais SO, Colombiers, Coussay les Bois, Espoir FC, Ingrandes, L'Envigne, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Naintré, Orches, Ouzilly, Oyré-Dangé, Ozon FC, Pleumartin La Roche Posay, St Christophe, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Usseau, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne, GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86, Archigny Foot Loisirs.

#### **Lundi 24 octobre 2022 dans un lieu à définir**

##### Secteurs 9 et 10 – Grand Poitiers 2 (40 clubs)

Beaumont St Cyr, Biard, Bonnes, Buxerolles, Chasseneuil-St Georges, Chauvigny, Croutelle FC, Dissay, Fontaine Le Comte, Jardres, Jaunay Marigny, Lavoux-Linières, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montamisé, Poitiers 3 Cités, Poitiers ASAC, Poitiers BAROC, Poitiers ES Beaulieu, FC Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Stade Poitevin FC, Poitiers Gibauderie, Poitiers Portugais, Poitiers ASPTT, Pouillé Tercé, Savigny L'Evescault, Sèvres Anxaumont, St Benoît, St Julien L'Ars, Villeneuve, Vouneuil Béruges, GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, Foot Entreprise Secours Catholique.

#### **Vendredi 28 octobre 2022 dans un lieu à définir**

##### Secteurs 7 et 8 - Vallées du Clain - Pays Mélusin et Civraisien en Poitou (30 clubs)

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Champagné St Hilaire, Châtain, Château Larcher, Chaunay, Coulombiers, Fleuré, La Chapelle Bâton, Les Roches La Villedieu, Lusignan, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Rouillé, Sanxay, Savigné, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne, GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Val de Vonne, GJ Foot Sud 86.



## CALENDRIER GÉNÉRAL

### TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

Tous les calendriers (Général District et Ligue Seniors – Féminines – Jeunes) sont disponibles sur notre site internet dans les documents généraux.

## RÉUNION DES JEUNES

Retrouvez la présentation projetée sur notre site internet dans les documents généraux.

## RENTRÉE DU FOOT : LES DATES OFFICIELLES

**Samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022** : plateaux officiels de la rentrée du **foot féminin**

## RENTRÉE DU FOOT FÉMININ

La journée d'accueil pour les catégories U6F à U13F aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 9h30.

**Cette journée nationale est un premier rendez-vous « foot » pour toutes les filles nées entre 2010 et 2017. Elle est placée sous le signe de la convivialité et du fair-play.**

La journée d'accueil se déroulera en 3 activités :

Pour les catégories U6 à U10 : un Festifoot, des jeux pédagogiques (Footgolf, Question pour les petits champions) puis des oppositions.

Pour les catégories U11 à U13 : un Festifoot, des défis sportifs et pour finir des oppositions.

Le club d'accueil :

### **JAUNAY-MARIGNY**

*Complexe Sportif Municipal (rue Gérard Girault)*

Plus d'informations et documents disponibles sur notre site internet et en page 38 du présent journal

## #RENTRÉE DU FOOT

La Rentrée du Foot approche. Elle marque le coup d'envoi d'une nouvelle saison, le retour en club, la reprise de l'entraînement et des matches.

Elle est pour tous nos pratiquants, dirigeants, éducateurs, arbitres, une occasion de se réunir à nouveau autour du plaisir du jeu, et de partager les valeurs sportives et éducatives du football, et s'impose donc comme le moment idéal pour donner envie aux un(e)s et aux autres de se retrouver au club.

Aussi, pour accompagner au mieux nos clubs dans toutes leurs actions d'information, de recrutement et de fidélisation, et afin de mettre en lumière auprès du grand public le travail d'animation et de



développement méconnu des Ligues et des Districts, la Fédération, à l'initiative de la LFA, vous propose, un nouveau plan de communication pour cette rentrée 2022.

Ce plan se déclinera, à l'image de l'opération #retouraufoot la saison dernière, autour d'une campagne nationale avec spots TV et relais dans les médias sportifs papier, qui sera relayée et adaptée par vos soins dans les territoires. L'angle plus particulier retenu cette saison pour valoriser notre savoir-faire est le foot des ados.

#### **Outils de communication mis à disposition :**

- Un film promotionnel en version longue ([C'est la rentrée du foot ! \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)), et en version courte (<https://ffftv.fff.fr/video/6311033566112/clip-rentree-du-foot-2022-30s>)
- Deux kits print et digital de communication ([Rentrée du Foot - Clubs \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)) contenant :
  - Cinq affiches en HD (pour chacun des publics)
  - Une affiche modifiable
  - Des visuels social media (format story, carré et 16 :9)
  - Un kit de bannières web

### **ORGANIGRAMME GENERAL CLUB**

**Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).**

L'organigramme général club est à compléter avant le **vendredi 14 octobre prochain**.

La version modifiable (powerpoint) a été envoyé par mail via ZIMBRA le 06/09/2022.

### **DEFIS SPORTIFS**

#### **C'est reparti pour les défis sportifs pour la saison 2022-2023 !**

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District avant le lundi 5 décembre 2022.

L'article avec toutes les informations et documents est à consulter sur notre site officiel >

<https://foot86.fff.fr/simple/defis-sportifs-cest-reparti/>



## PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

Fort du succès de la saison dernière sur la prise de licences FFF (31,3% des bénéficiaires du Pass'Sport ont pris une licence football), nous vous informons que le dispositif est renouvelé pour la saison 2022-2023.

Nous invitons clubs & licenciés à consulter le site renseigné ci-après pour pouvoir s'inscrire dans le dispositif Pass'Sport et réaliser, si nécessaire, la création d'un compte Asso (LCA) pour pouvoir bénéficier de ce dispositif :

Article du site du CNOSF d'aide à la création « **Pass'Sport** » : [MODE D'EMPLOI POUR LES CLUBS](#)

Présentation du dispositif sur le site du Ministère des Sports : [Le Pass'Sport, c'est quoi ?](#)

Pour toutes questions ou informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

Thibault BARRIÈRE (LFNA) : tbarriere@lfna.fff.fr – 06 69 63 66 06

CDOS de la Vienne – vienne@franceolympique.com – 05 86 28 00 10

## PARAMETRAGE FMI COMPETITIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Pour utiliser la FMI pour un match d'une compétition régionale ou départementale (Championnat Régionaux et Départementaux, Coupes Régionales et Départementales), le paramétrage ci-dessous (ou en pièce jointe) doit être réalisé :

- La case « Gestion feuille de match informatisée » est **COCHÉE**
- La case « Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions » est **COCHÉE**

Type de profil	<input type="radio"/> Gestionnaire <input checked="" type="radio"/> Invité
Profil	Invité FMI - organisation
Gestion feuille de match informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions
Signataire des demandes de licences dématérialisées	<input type="checkbox"/>
Actif	Actif
Niveau Footclubs	Utilisateur débutant

L'équipe dont l'utilisateur est gestionnaire doit également être **COCHÉE**

## EDITION DES CALENDRIERS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Dans Footclubs - "Epreuves Fédérales" "Editions et Extractions"



## COUPE REGIONALE U15

Lors de l'A.G. de la LFNA à Arsac a été votée la création de la [Coupe Nouvelle-Aquitaine U15](#) (en remplacement de la CNA U17).

**Les engagements y sont possibles sur Footclubs jusqu'au 02/10/2022.**

La condition pour pouvoir y participer est de [disposer d'une équipe U15 engagée dans un championnat régional ou départemental.](#)

## FUTSAL

Depuis quelques années, la Fédération Française de Football a mis la priorité sur le développement du Futsal. La France est classée à la 19<sup>ème</sup> place mondiale. Malgré les championnats nationaux (D1 et D2) créés, il reste un énorme travail pour entrer dans le TOP 10.

Vous le savez tous, le championnat de Ligue 1 a vu arriver des joueurs venant du Futsal et pas des moindres s'agissant de Ben Yedder, de Neymar entre autres.

On peut donc constater que le Futsal est complémentaire du Foot Libre et non une opposition.

Une section Futsal au sein de votre club vous permettra de diversifier la pratique du football pour augmenter votre nombre de licenciés synonyme de dotation supplémentaire.

Pour recréer le championnat départemental comme vous l'avez connu, la commission Futsal compte sur votre participation.

Même si vous n'avez aucun créneau de gymnase à votre disposition, pour le moment, mais que vous avez au minimum 5 joueurs masculins (de U18 à vétérans) qui souhaitent pratiquer cette activité, nous vous invitons à engager votre équipe via Footclubs avant le **30 septembre 2022.**

La formule du championnat « loisirs » sera définie avec l'ensemble des équipes engagées lors de la réunion de calage le lundi 10 octobre 2022 à 18h30 dans les locaux du district.

Vive le Futsal !



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

En cas d'empêchement, **à compter du dimanche midi**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District (et non par téléphone)** pour toute demande ou modification.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Ecoles d'arbitrage

Elles sont fixées (sauf modifications) aux dates suivantes : 21 /10 + 18 /11 + 09 /12.

La CDA prend la décision d'organiser les écoles d'arbitrage en binôme.

#### Evalbox

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions.

Un examen EVALBOX sera envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note comptera à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et, un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.

#### Préparation Ligue

Les dates seront communiquées ultérieurement.

#### Stage cohésion

Une demande a été faite au CREPS de BOIVRE pour une réservation concernant une journée de cohésion qui aura lieu le samedi 08 ou 15 octobre toute la journée. Les arbitres peuvent d'ores et déjà prendre leurs dispositions.

La réunion de rentrée de début de saison sera incorporée au stage de cohésion.

Un stage « spécifique assistant » sera organisé pour la saison 2022-2023. La date est à définir avec Jean-Yves KAES.

#### Projets :

Les Code de Bonne Conduite et Contrat de Tutorat ont été validés par le Comité de Direction. Ils seront prochainement adressés à l'ensemble des arbitres pour prise de connaissance.

**Tests physiques :**

Une demande a été faite à Grand Poitiers pour les dates du mardi 04 octobre, du jeudi 06 octobre, du samedi 08 octobre, du mardi 11 ou jeudi 13 octobre et du samedi 15 octobre.

Les dates vous seront communiquées selon la réponse de Grand Poitiers.

La date prévisionnelle du rattrapage reste à fixer au mois de novembre.

Les modalités des tests physiques restent inchangées.

**MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2022/2023**

Vous trouverez sur notre site internet (*Documents* → *Documents Généraux* → *Arbitrage*) le document complet éditée par l'IFAB concernant ces modifications. Elles seront présentées aux arbitres durant le rassemblement au CREPS de Boivre.



## AVIS AUX EDUCATEURS

### FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



#### CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF1	Poitiers (District)	17 au 20/10/2022	8h30-17h30
CFF3	Poitiers (District)	26 au 29/10/2022	8h30-17h30
Module U9 - STAPS	Poitiers (District)	10 et 17/11/2022	8h30-17h30
Module U11 - STAPS	Poitiers (District)	24/11/ et 01/12/2022	8h30-17h30
Module Projet Associatif	Poitiers (District)	08 et 09/12/2022	8h30-17h30
CFF2	Poitiers (District)	06 au 09/02/2023	8h30-17h30
Module U13 - STAPS	Poitiers (District)	02 et 09/03/2023	8h30-17h30
Module U15 - STAPS	Poitiers (District)	16 et 23/03/2023	8h30-17h30

#### MODULES COMPLÉMENTAIRES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Module U6/U7	Poitiers (District)	08/10/2022	8h30-17h30

**La formation U6U7 initialement prévue le samedi 08 octobre à Poitiers est annulée faute d'un nombre suffisant de participants.**



### FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	06,08,13,15/09/2022	18h00-22h00
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	01,02,04/05/2023	08h30-17h30 (lundi) 18h00-22h00



### CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF1	Poitiers (District)	23/11/2022	8h30-17h30
CFF3	Poitiers (District)	10/01/2023	18h00-22h00
CFF3	Poitiers (District)	11/01/2023	18h00-22h00
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30-17h30



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne à partir de mi-juillet.



Anthony ALLOUIS  
aallouis@lfna.fff.fr  
06 44 28 33 94



François JOSSE  
fjosse@foot86.fff.fr  
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine  
ir2f@lfna.fff.fr

Afin de vous aider dans l'inscription aux différentes formations, la LFNA a édité un [« Guide des inscriptions en ligne »](#) !

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur [malfna.fr](http://malfna.fr) !



# ACTION RESPECT ET FOOTBALL



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



Poitiers, le 22 septembre 2022

A l'attention des Présidentes et Présidents des clubs du District de la Vienne

Chères Présidentes, chers Présidents,

L'action sur le RESPECT programmée le week-end des 17-18 septembre lors de la première journée de championnat n'a pu être mise en place par la plupart des clubs. L'information prévue à votre attention vous est parvenue tardivement par messagerie le vendredi 16 septembre dans la matinée puis par le journal Hebdo diffusé ce même jour en fin de soirée. Vous n'avez donc pas pu prendre connaissance du dossier dans les meilleures conditions et c'est certainement la raison pour laquelle cette « Action » n'a pu être organisée.

Cependant, il est important qu'elle puisse se dérouler dès le début de la saison. C'est pourquoi la Commission de l'Éthique et de la Prévention vous demande de la reporter au week-end du 01-02 octobre lors de la deuxième journée du championnat.

Nous vous rappelons que suite à un courrier du 10 mai 2022, le Président de la Fédération Française de Football et le Président de la Ligue du Football Amateur nous ont alerté sur la recrudescence d'agissements intolérables sur nos terrains de football qui nous imposent de réagir. ils nous demandent de sensibiliser les supporters, les parents, et tous les acteurs du jeu sur l'importance d'une attitude irréprochable à adopter en toutes circonstances.

Après avoir préparé à l'attention des clubs des Chartes à adapter ou à adopter, la commission de l'Éthique et de la Prévention, avec le soutien du Comité de Direction, a donc décidé de lancer, en ce début de saison, une campagne de communication sur le RESPECT.

Cette action a été relayée et appuyée par un article de presse paru dans la presse du 13 septembre 2022 avant la première journée de championnat.

Il s'agit d'une action de prévention commune à tous les clubs.

*Cette action est donc reportée au 02 octobre prochain (ou le 1er), avant le coup d'envoi de chaque match de la deuxième journée de championnat.*

Nous vous adressons à nouveau l'article à lire par vous-même, votre capitaine ou un licencié de votre choix. Cet article comporte deux parties, la première partie est à lire par le club visiteur, la seconde par le club recevant. Vous avez toute latitude pour présenter et organiser cette communication afin qu'elle se réalise dans les meilleures conditions. L'utilisation d'une sono serait l'idéal. A défaut la proximité du public est nécessaire afin que le message soit bien compris.



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers  
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.ff.fr> – Courriel : [district@foot86.ff.fr](mailto:district@foot86.ff.fr)



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



Nous vous adressons également copie de l'article paru dans la presse mardi 13 septembre.

Ensemble, agissons contre toute forme de violences,

Ensemble, exprimons notre solidarité au service de nos licenciés et de nos territoires,

Ensemble, préservons notre football.

Bien sportivement,

Le Président du District

Le Président de la Commission  
de l'Éthique et de la Prévention



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers  
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.fff.fr> – Courriel : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



### Action Football et Respect : une obligation ?

*Message des clubs à lire par le capitaine, ou un joueur ou un dirigeant, avant le coup d'envoi de la rencontre de la première journée de championnat.*

#### Première partie à lire par le club visiteur :

Dans un courrier du 10 mai dernier adressé aux présidents des clubs affiliés, le Président de la Fédération Française de Football et le Président de la Ligue du Football Amateur s'inquiètent de la recrudescence d'actes et d'agissements intolérables, qu'il s'agisse de menaces, de violences verbales ou physiques, d'intimidations ou de discriminations. Ils demandent à tous les acteurs, dirigeants, éducateurs, joueurs, parents, supporters et spectateurs **de ré-a-gir**.

#### **Football et Respect : une obligation ?**

La passion qui nous anime ne peut se conjuguer avec la violence et la haine. Nous devons défendre les valeurs que nous partageons tous : le respect, la tolérance, l'effort, la solidarité et le plaisir.

#### Deuxième partie à lire par le club recevant :

*C'est pourquoi en ce début de saison 2022/2023, nous capitaines, joueurs, éducateurs et dirigeants, nous voulons que nos rencontres se déroulent avec enthousiasme, détermination et sérénité. Aussi, nous nous adressons :*

*A tous les joueurs de notre club : pour qu'ils adoptent avant, pendant et après le match une attitude correcte et respectueuse à l'égard des arbitres, à l'égard de nos adversaires et à l'égard du public ;*

*A nos dirigeants et éducateurs du banc de touche : pour qu'ils veillent toujours au bon état d'esprit des rencontres avant, pendant et après le match ;*

*A nos parents et fidèles supporters : pour qu'ils continuent à nous encourager en respectant nos adversaires et les décisions arbitrales.*

*Tous ensemble, nous faisons vœux d'afficher notre sportivité dans la victoire comme dans la défaite ;*

*Tous ensemble, nous faisons vœux de nous retrouver **chaque week-end** avec la même envie et le plaisir commun de nous montrer solidaires dans les intentions, avec votre soutien et vos encouragements. MERCI.*

Le Président du District

Le Président de la Commission  
de l'Éthique et de la Prévention



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers  
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.fff.fr> – Courriel : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)



Le Président de la Fédération Française de Football  
Le Président de la Ligue du Football Amateur

A l'attention des Présidentes et Présidents  
de clubs de football affiliés à la FFF

Paris, le 10 mai 2022

Chères Présidentes, chers Présidents,

Le football, comme d'autres activités qui animent nos vies quotidiennes, sort à peine de deux ans d'une crise sans précédent. Deux ans durant lesquels le plaisir de la pratique a été perturbé par l'absence d'entraînements, de matchs, de spectateurs, mais aussi de saines rivalités, de moments de convivialité, de partage... Depuis le mois d'août 2021 et même avant, vos clubs, accompagnés par les instances, ont pourtant su adapter leur fonctionnement pour permettre le retour au football dans le plus strict respect des mesures sanitaires.

Malgré ces contraintes, quelle joie que celle de revenir au pur plaisir du jeu ! De revoir les sourires et les encouragements, sur et au bord des terrains ! C'est à votre engagement et à votre générosité en tant qu'acteurs principaux de vos clubs que nous le devons. Ces clubs qui sont des lieux d'échanges et de mixité et au sein desquels se transmet l'apprentissage de valeurs que nous partageons tous : le respect, la tolérance, l'effort et la solidarité.

Pourtant, clubs et terrains de football sont depuis plusieurs semaines les théâtres d'une recrudescence d'actes que nous condamnons avec la plus grande fermeté. Plusieurs rencontres ont été émaillées par des agissements intolérables, qu'ils s'agissent d'actes de menaces de violences verbales ou physiques, de discriminations, d'intimidations notamment à l'égard de nos officiels et en particulier du corps arbitral. Sans arbitre, il n'y a pas de jeu. Agresser un arbitre, c'est tuer le football ! Les dérives commencent par des contestations verbales et s'achèvent par des coups.

Si ces actes graves ne sont le fait que d'une minorité d'individus, licenciés ou non (joueurs, éducateurs, dirigeants, spectateurs, parents...), ils nous imposent à tous de réagir.

Nous comptons sur votre entière implication et souhaitons vous rappeler que vous pouvez compter sur le travail et l'engagement de vos Ligues et de vos Districts pour mener à bien les auditions ou instructions nécessaires et prendre les mesures disciplinaires proportionnées à chaque type d'incident que personne ne doit essayer de minimiser et encore moins de cautionner.

Les collaborations et connexions locales entreprises par vos instances avec les autorités administratives et judiciaires peuvent également, et dans certains cas, permettre de prévenir les situations les plus à risque ou aboutir à des sanctions complémentaires à l'encontre des coupables. Ces procédures ne peuvent fonctionner sans votre concours. Vos signalements, vos alertes et vos témoignages sont déterminants pour anticiper, mesurer, et réparer ces incidents.



Bien plus encore que sur ce volet répressif, votre rôle et celui des dirigeants, des éducateurs et autres bénévoles, est de contribuer à la mission éducative et citoyenne de nos clubs, véritables prescripteurs des valeurs que vous partagez notamment avec les plus jeunes de nos licenciés.

Il est également de votre responsabilité de sensibiliser les partenaires, les supporters, les parents, et tous les acteurs du jeu sur l'importance d'une attitude irréprochable à adopter en toutes circonstances. La passion qui nous anime tous ne peut se conjuguer avec la violence et la haine.

Ce sont des missions difficiles, une charge supplémentaire, mais absolument nécessaires.

Par cet engagement, vous êtes et resterez des acteurs de la cohésion sociale qui contribuez à réduire les inégalités et à contenir ces incivilités. Vous favorisez l'unité de notre football et fournissez à notre jeunesse les clés de leur émancipation.

Ensemble, mettons un terme à ces épisodes de violence qui n'ont pas leur place sur nos terrains.

Ensemble, affichons notre solidarité au service de nos licenciés et de nos territoires.

Ensemble, préservons ce patrimoine qu'est notre football.

Sportivement,

Noël LE GRAET  
Président de la FFF

Vincent NOLORGUES  
Président de la LFA



Article de Presse Mardi 13 septembre 2022 :

football - district de la vienne

# Le respect comme enjeu

À l'initiative de la Commission de l'Éthique et de la Prévention un texte pacifique sera lu sur les terrains du département les 17 et 18 septembre.

**C'**est face aux difficultés rencontrées sur les terrains de football du département par les différents acteurs des clubs que la Commission de l'Éthique et de la Prévention du District de la Vienne a décidé d'agir à leurs côtés. Les thèmes principaux.

## Pourquoi de tels travaux ?

« Une commande de la commission technique en est à l'origine, en février-2019. L'objectif était de suivre une ligne de conduite applicable à l'ensemble des acteurs du football, dirigeants, joueurs, éducateurs, parents, favorisant l'élaboration de chartes qui délivrent un message universel sur le thème du respect. »

## Comment avez-vous procédé ?

« La recherche d'un fil conducteur a animé une véritable réflexion sur la cohérence de notre propos, avec une volonté de rester fidèle à nos principes pour en déduire un objectif commun avec les clubs. Nous faisons de la prévention. Nos travaux s'adressent aux dirigeants, joueurs, éducateurs, bénévoles... Autant d'acteurs es-



Une preuve de respect et de fraternité entre deux joueurs.  
(Photo archives, cor., Mickaël Pichon)

sentiels de la vie d'un club qui font du football un vecteur de valeurs sportives et éducatives. Ils donnent des pistes, invitent à la réflexion... Nous n'imposons rien, nous proposons. »

## Quel est le fil conducteur ?

« Notre fil conducteur, c'est le R.E.S.P.E.C.T, mot que nous uti-

lisons comme l'acrostiche de mots représentant des valeurs fortes : Règles, Exemplarité, Solidarité, Plaisir, Engagement, Convivialité, Tolérance. Et ces mots sont illustrés par des phrases courtes, impliquantes, qui engagent. Chaque club est invité à construire ses chartes selon son projet, ses ambitions,

la taille de ses effectifs, son histoire. Ce sont des chartes pour les clubs, conçues par les clubs. À eux de les rendre vivantes, sachant que la Commission de l'Éthique et de la Prévention reste bien entendu à la disposition des clubs pour venir en appui à leurs travaux. »

## Le début de la saison sera marqué par une action inédite...

« Notre communication sur le RESPECT sera en effet lancée par la lecture d'un message à lire par les deux capitaines lors de la première journée de championnat (samedi et dimanche). Avec le soutien du comité de direction, nous répondons ainsi au courrier du président de la Fédération Française de Football et du président de la Ligue du Football Amateur du 10 mai 2022. Ils nous demandent de sensibiliser les partenaires, les supporters, les parents, et tous les acteurs du jeu sur l'importance d'une attitude irréprochable à adopter en toutes circonstances. C'est notre responsabilité à tous. »

Propos recueillis  
par cor. : Maxence Guin



# PRÉVENTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS



09/09/2022

## Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans les stades de Nouvelle Aquitaine

### Préambule

La LFNA, ses clubs et ses licenciés se mobilisent en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie. Dans ce cadre, la LFNA vous invite à afficher cette circulaire de lutte contre les discriminations dans vos vestiaires et clubs-houses. Elle a pour objet de vous accompagner dans la mise en œuvre d'une procédure unique applicable partout d'une façon harmonieuse et vous aider ainsi à agir de façon efficace au sein de vos enceintes sportives contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et d'homophobie.

#### 1) En cas d'insultes racistes, antisémites ou homophobes proférées par un ou plusieurs spectateurs

##### a. En présence d'un arbitre et d'un délégué officiel

Si l'arbitre et/ou le délégué officiel a formellement entendu des propos à caractère raciste, antisémite ou homophobe, il doit agir ainsi :

- i. l'arbitre, en accord avec le délégué, interrompt temporairement le match ;
- ii. le délégué demande aux dirigeants des deux clubs en présence d'agir auprès de leurs supporters pour faire cesser ces propos ;
- iii. si le climat s'apaise, l'arbitre reprend le jeu consécutivement à l'arrêt du jeu ;
- iv. Si, après la reprise du jeu, des insultes de même nature sont à nouveau proférées, l'arbitre et le délégué se concertent pour confirmer la récidive et décider de l'arrêt définitif du match ;
- v. l'arbitre et le délégué adressent un rapport circonstancié à la Commission compétente pour suite à donner.

##### b. En présence d'un arbitre officiel et d'un délégué non officiel

Si l'arbitre a formellement entendu des propos à caractère raciste, antisémite ou homophobe, il doit agir ainsi :

- i. l'arbitre interrompt temporairement le match et informe le délégué ;
- ii. le délégué non officiel demande aux dirigeants des deux clubs en présence d'agir auprès de leurs supporters pour faire cesser ces propos ;
- iii. si le climat s'apaise l'arbitre reprend le jeu consécutivement à l'arrêt du jeu ;
- iv. Si, après la reprise du jeu, des insultes de même nature sont à nouveau proférées, l'arbitre, après avoir informé le délégué, confirme la récidive et décide de l'arrêt définitif du match ;
- v. l'arbitre et le délégué non officiel adressent un rapport circonstancié à la Commission compétente pour suite à donner.

#### 2) En cas d'insultes racistes, antisémites ou homophobes proférées par des joueurs ou des officiels d'équipes inscrits sur la feuille de match

Dans tous les cas, l'arbitre ne doit pas arrêter le match.

Si l'arbitre a formellement entendu des propos à caractère raciste, antisémite ou homophobe, il doit exclure immédiatement le(s) joueur(s) ou l'officiel(s) d'équipe concerné(s) conformément à la Loi 12 au motif « tenir des propos blessants, injurieux et/ou grossiers ou agir de façon blessante, injurieuse et/ou avec grossièreté ».

Si le délégué officiel a formellement entendu des propos à caractère raciste, antisémite ou homophobe, il doit en informer l'arbitre. Ce dernier doit exclure immédiatement le(s) joueur(s) ou l'officiel(s) concerné(s) conformément à la Loi 12 au motif « tenir des propos blessants, injurieux et/ou grossiers ou agir de façon blessante, injurieuse et/ou avec grossièreté ».



# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 28 septembre 2022  
Procès-verbal n° 06

**Présidente** Mme Maryse MOREAU.  
**Présents** MM. Éric MAIOROFF, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.  
**Excusés** MM. Didier DANIEL et Gérard MOUSSAC.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 05 sans modification.

\*\*\*\*\*

## SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	08/10/22	24899367	Montmorillon (2) / Poitiers 3 cités (1)	Coupe de France	à fixer
D1		3	09/10/22	24899368	Château Larcher (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe de France	à fixer

## SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D3	A	3	02/10/22	25015374	Moncoutant (1) / L'Envine (1)	Coupe de France	06/11/22

\*\*\*\*\*

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

**- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.**

ACG Foot Sud 86  
Aslonnes  
Availles en Châtelleraut  
Biard  
Boivre  
Bonnes  
Buxerolles  
Champagné St Hilaire  
Chasseneuil St Georges  
Château Larcher  
Chauvigny  
Civaux  
Coussay  
Dissay  
Espoir  
Fontaine le Comte

GJ Foot Sud 86  
GJ MontaSèvres  
Jardres  
Jaunay Marigny  
La Pallu  
Leigné sur Usseau  
Leignes sur Fontaine  
Loudun  
Lusignan  
Montmorillon  
Naintré  
Nalliers  
Neuille  
Nieuil l'Espoir  
Nord Vienne  
Ozon

Payroux Charroux Mauprévoir  
Poitiers 3 cités  
Poitiers Asac  
Poitiers Gibauderie  
Sèvres Anxaumont  
Sommières St Romain  
St Benoît  
St Christophe  
St Julien l'Arc  
St Léger de Montbrillais  
St Savin St Germain  
Stade Poitevin  
Usson l'Isle  
Vallée du Salleron  
Verrières  
Vouillé  
Vouneuil Béruges



## DÉPARTEMENTAL 1

### **Match n° 24899367 : Montmorillon (2) – Poitiers 3 cités (1) du 08/10/22**

En raison de la programmation d'un match de Coupe de France pour l'équipe de Poitiers 3 cités (1), la rencontre en rubrique est reportée à une date ultérieure à fixer.

### **Match n° 24899368 : Château Larcher (1) – Oyré Dangé (1) du 09/10/22**

En raison de la programmation d'un match de Coupe de France pour l'équipe de Château Larcher (1), la rencontre en rubrique est reportée à une date ultérieure à fixer.

## DÉPARTEMENTAL 2

**Poule A :** suite à l'arrêté municipal sur le terrain Honneur d'Ingrandes, toutes les rencontres à domicile de l'équipe 1 se dérouleront sur le terrain Annexe le dimanche à 15h.

### **Match n° 24899486 : Vouneuil Béruges (1) – Montamisé (1) en poule A du 18/09/22**

Courriel du club de Vouneuil Béruges (19/09/22 à 10h29) envoyant la copie de la feuille de match. Feuille de match papier non reçue à ce jour.

## DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 24900148 : Vouneuil Béruges (2) – Quinçay (1) en poule B du 18/09/22**

Courriel du club de Vouneuil Béruges (19/09/22 à 10h29) envoyant la copie de la feuille de match. Feuille de match papier non reçue à ce jour.

### **Match n° 24900294 : Sommières St Romain (1) – Vivonne (1) en poule C du 18/09/22**

Feuille de match informatisée reçue tardivement.

## DÉPARTEMENTAL 4

**Poule A :** suite à l'arrêté municipal sur le terrain Honneur d'Ingrandes, toutes les rencontres à domicile de l'équipe 2 se dérouleront sur le terrain Annexe le dimanche à 15h.

## DÉPARTEMENTAL 5

**Poule B :** suite à l'arrêté municipal sur le terrain Honneur d'Ingrandes, toutes les rencontres à domicile de l'équipe 3 se dérouleront sur le terrain Annexe le dimanche à 13h15.

### **Match n° 24901308 : Thuré Besse (3) – Ingrandes (3) en poule B du 18/09/22**

Courriel du club de Thuré Besse (20/09/22 à 15h33) signalant une mauvaise utilisation de la tablette et donnant le score de la rencontre et la composition de son équipe.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 05 octobre 2022** :

- Le nom des capitaines
- Les éventuelles blessures.
- Le nom du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

La Commission demande au club d'Ingrandes à recevoir avant le **mercredi 05 octobre 2022** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom de l'arbitre assistant 2 et du délégué

### **Dossier en instance.**

### **Match n° 24901437 : St Rémy sur Creuse (1) – Espoir (1) en poule C du 18/09/22**

Courriel du club de St Rémy sur Creuse (18/09/22 à 22h28) signalant un dysfonctionnement de la tablette alors que le résultat a pu être envoyé.

Feuille de match papier reçue.



**Poule D :** courriel du club de Montamisé (26/09/22 à 14h02)

Les rencontres de l'équipe de **Montamisé (3)** se dérouleront sur le terrain annexe à 13h15

**Match n° 24901575 : Bonneuil Matours (2) – Colombiers (2) en poule D du 02/10/22**

La rencontre en rubrique a été inversée et se déroulera sur le terrain de Colombiers à 13h.

Accord entre les deux clubs.

**Match n° 24901635 : Colombiers (2) - Bonneuil Matours (2) en poule D du 22/01/23**

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se jouera sur le terrain de Bonneuil Matours à 13h15.

**Poule G :** les rencontres à domicile de l'équipe de **Bouresse / Queaux Moussac (2)** se dérouleront sur le stade de Queaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022. Les matchs retour se joueront sur le terrain de Bouresse.

**Poule H :** les rencontres à domicile de l'équipe de **Queaux Moussac (1)** se dérouleront sur le stade de Moussac pour les matchs aller. Les matchs retour se joueront sur le terrain de Queaux.

**Match n° 24902163 : Adriers / Le Vigeant (2) – St Maurice Gençay (2) en poule H du 18/09/22**

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

## CHAMPIONNAT FÉMININ

### Rappel du règlement :

#### **Article 26.B des RG de la LFNA**

##### **4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17**

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de **l'article 73.2 des RG de la F.F.F.** (surclassement), peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

(...)

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIOR de son club.

##### **5/ Pour les joueuses U16**

Ces joueuses, sous réserve de l'application de **l'article 73.2 des RG de la FFF**, (surclassement), peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales. Cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 F évoluant en Pôle Espoirs ou Pôle d'Entraînement Régional.

Sanctions :

En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 22 à 26 des présents règlements (LFNA), le club fautif aura match perdu par pénalité dans le respect des conditions prévues à l'article 171 des Règlements Généraux de la FFF.

## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Toutes les rencontres de l'équipe de **Vicq sur Gartempe (1)** se dérouleront sur le terrain de Vicq sur Gartempe à 13h15 en lever de rideau.



## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 25015468 : Poitiers Gibauderie (1) – Boutonnais FC (1) en poule B du 25/09/22**

#### **Évocation.**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Boutonnais FC (1), d'une joueuse U17F (licence n° 2547669371) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Boutonnais FC lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 12 octobre 2022, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

### **Match n° 25015469 : Chauvigny (1) - Celles Verrines / Echiré / Chauray (1) en poule B du 25/09/22**

Courriel du club de Chauvigny (26/09/22 à 11h29) envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

**Courriel du GJ VVM Chauvigny** (20/09/22 à 15h03) signalant qu'il s'était engagé dans la compétition.

La Commission n'a pas cet engagement mais lui propose d'intégrer la poule C à la place du GJ 3 Vallées 86 qui vient de se retirer.

Le prochain match est prévu le 08/10/22 à domicile contre La Chapelle Bâton.

### **Match n° 25004016 : Parthenay Viennay (1) – Cherveux Champdeniers (1) en poule A du 17/09/22**

Feuille de match papier reçue.

### **Match n° 25004018 : Venise Verte (1) – Bressuire (1) en poule A du 24/09/22**

Courriel du club de La Venise Verte (26/09/22 à 18h43) signalant le forfait de son équipe.

2<sup>ème</sup> forfait de Venise Verte (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de la Venise Verte

### **Match n° 25004659 : Jaunay Marigny (1) – Loudun / Nord Vienne / Sammarçolles (1) en poule B du 17/09/22**

Courriel du club de Jaunay Marigny (27/09/22 à 20h58) informant du forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de Jaunay Marigny (1) (sans déplacement de Loudun / Nord Vienne / Sammarçolles (1))

Amende de 11€ au club de Jaunay Marigny

### **Match n° 25004661 : Buxerolles / Poitiers Asac (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule B du 17/09/22**

Feuille de match papier reçue tardivement.

#### **Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1), de 3 joueuses (licence n° 9603725922, 9604007873 et 9603734766) non licenciées à la date du match (17/09/22).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,



Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 12 octobre 2022, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 25004664 : Jaunay Marigny (1) – Buxerolles / Poitiers Asac 1) en poule B du 24/09/22**

Courriel du club de Jaunay Marigny (23/09/22 à 14h27) signalant le forfait de son équipe.

2<sup>ème</sup> forfait de Jaunay Marigny (1) (sans déplacement de Buxerolles / Poitiers Asac (1))

Amende de 11€ au club de Jaunay Marigny

**Match n° 25004662 : Châtelleraut SO (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule B du 24/09/22**

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1), d'1 joueuse (licence n° 9603734766) non licenciée à la date du match (24/09/22).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 12 octobre 2022, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 25004745 : Montmorillon (1) – Lusignan (2) en poule C du 24/09/22**

Courriel du club de Lusignan (21/09/22 à 14h10) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de Lusignan (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Lusignan

**Match n° 25004991 : Chamois Niortais / Chauray / Echiré (1) – Celles Verrines (1) en poule D du 17/09/22**

Match non joué au 21/09/22 (date limite du report autorisé)

Courriel du club de Niort Chamois (23/09/22 à 11h59) informant de l'absence de l'équipe de Celles Verrines (1).

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Celles Verrines (1) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de Celles Verrines.

**COUPE LOUIS DAVID**

**Match n° 25169947 : Cissé (1) – Jardres (1) du 25/09/22**

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien GIRAULT signalant les blessures des joueurs n° 9 (oreille droite) et n° 14 (front) du club de Cissé, non inscrites sur la feuille de match.

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 25169949 : Espoir FC (1) – St Christophe (1) du 25/09/22**

Courriel du club d'Espoir FC (26/09/22 à 13h13) envoyant la copie du recto de la feuille de match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

**Match n° 25169952 : Les 3 Moutiers (1) – Coussay (1) du 25/09/22**

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Coussay (1) d'un joueur (licence n° 2543685644) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié



au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Coussay lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 05 octobre 2022**, pour effectuer le tirage du 3<sup>ème</sup> tour.

**Dossier en instance.**

**Match n° 25169955 : Monts sur Guesnes (1) – Châtelleraut Portugais (2) du 25/09/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Ariel CODO (26/09/22 à 12h11) envoyant la copie recto-verso de la feuille de match et donnant les remplacements et les avertissements.

La Commission complètera la feuille de match dès sa réception

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

## CHALLENGE des RÉSERVES

**Match n° 25096797 : Adriers / Le Vigeant (2) – Lhommaizé / Civaux / Verrières (2) du 24/09/22**

Courriel du club de Lhommaizé (24/09/22 à 17h09) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Lhommaizé/Civaux/Verrières (2) (sans déplacement)

L'équipe d'Adriers / Le Vigeant (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Lhommaizé

**Match n° 25096799 : Cenon / Vouneuil (2) – Châtelleraut Portugais (3) du 25/09/22**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

**Match n° 25096804 : Poitiers Asac (2) – Nalliers (2) du 25/09/22**

Courriel du club de Nalliers (25/09/22 à 10h28) signalant le forfait de son équipe et confirmé par mail par le club de Poitiers Asac (le 25/09/22 à 20h29).

Forfait de l'équipe de Nalliers (2) (sans déplacement)

L'équipe de Poitiers Asac (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Nalliers.

**Match n° 25096805 : Sammarçolles (2) – Dissay (2) du 25/09/22**

Courriel du club de Sammarçolles (25/09/22 à 1h22) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de Sammarçolles (2) (sans déplacement de Dissay (2))

L'équipe de Dissay (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Sammarçolles

**Match n° 25096806 : St Benoît (3) – St Maurice Gençay (2) du 25/09/22**

Courriel du club de St Maurice Gençay (26/09/22 à 08h55) signalant qu'un joueur remplaçant de l'équipe de St Benoît est entré en jeu alors que seuls 11 joueurs étaient inscrits sur la feuille de match. Considérant l'article 145 (Réserves concernant l'entrée d'un joueur) des RG de la FFF qui précise que :

*1. Si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie, des réserves verbales sur sa qualification ou sa participation peuvent être formulées immédiatement auprès de l'arbitre, qui appelle le capitaine de l'équipe adverse et l'un des arbitres-assistants pour en prendre acte. Ces réserves doivent être motivées au sens de l'article 142.5, sauf s'il s'agit d'un joueur ne présentant pas de licence.*

*2. Elles sont ensuite inscrites sur la feuille de match à la mi-temps ou après le match, par le capitaine réclamant. L'arbitre en donne connaissance au capitaine de l'équipe adverse et les contresigne avec lui.*

*3. Pour les rencontres des catégories de jeunes, les réserves sont signées par les capitaines, s'ils sont majeurs au jour du match, ou à défaut par les dirigeants licenciés responsables.*

Considérant qu'aucune mention ne figure sur la feuille de match informatisée, la Commission ne peut pas donner suite à cette réclamation.

L'équipe de St Benoît (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

**Dossier classé.**

**Match n° 25096809 : Vallée du Salleron (2) – Sommières St Romain (2) du 25/09/22****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Vallée du Salleron (2) d'un joueur (licence n° 1109309699) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Vallée du Salleron lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 05 octobre 2022**, pour effectuer le tirage du 2<sup>ème</sup> tour.

**Dossier en instance.**

**Match n° 25096810 : Vicq sur Gartempe (3) – Avanton (2) du 25/09/22**

Courriel du club d'Avanton (24/09/22 à 16h22) signalant le forfait de son équipe.

Forfait d'Avanton (2) (sans déplacement)

L'équipe de Vicq sur Gartempe (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club d'Avanton

Les frais de déplacement de l'arbitre M. RENOUX Philippe (39,25€) sont à la charge du club d'Avanton

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Philip RENOUX (25/09/22 à 20h32) est transmis à la Commission de District d'Arbitrage pour suite à donner.

**CHALLENGE MARCEL RENAUDIE****Match n° 25170332 : ACG / Savigné (3) - Nouaillé (4) du 25/09/22.**

Courriel de Réclamation du club d'ACG Foot Sud 86 (26/09/22 à 08h44)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Nouaillé (copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 05 octobre 2022**, pour effectuer le tirage du 2<sup>ème</sup> tour.

**Dossier en instance.**

**Match n° 25170335 : Montamisé (3) - Thuré Besse (3) du 25/09/22.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Thuré Besse (25/09/22 à 19h50)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Montamisé, pour le motif suivant : des joueurs du club de Montamisé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

- Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Montamisé et du GJ Montasèvres que seules les équipes 1 et 2 de Montamisé ne disputaient pas de match le même week-end.

- Considérant, après vérification des feuilles de matchs des équipes de Montamisé :

- Vouneuil Béruges (1) – Montamisé (1) évoluant en Départemental 2 poule A du 18/09/22 (envoyé par courriel par le club de Vouneuil Béruges).

- Montamisé (2) – La Pallu (2) évoluant en Départemental 4 poule B du 18/09/22

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux dernières rencontres officielles des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe **de Montamisé (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7-6.A des règlements du Challenge Marcel Renaudie.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Montamisé (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de Thuré Besse.

**Dossier classé.**



**Match n° 25170339 : Smarves Iteuil (3) – Brion St Secondin (3) du 25/09/22.**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

**Match n° 25170340 : Vouneuil Béruges (3) - Ingrandes (3) du 25/09/22.**

Courriel de confirmation de réserve du club d'Ingrandes (25/09/22 à 19h33)

Feuille de match papier reçue.

Réserve sur la qualification et la participation au match de toute l'équipe de Vouneuil Béruges.

Motif : ces joueurs qui ont participé lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club, ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour-ci ou dans les 24 heures.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

- Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Vouneuil Béruges que seule l'équipe 2 de Vouneuil-Béruges ne disputaient pas de match le même week-end, l'équipe U17 / U18 ne débute son championnat que le 01/10/22.

- Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Vouneuil Béruges (2) évoluant en Départemental 3 poule B du 18/09/22 (envoyé par courriel par le club de Vouneuil Béruges) à savoir : Vouneuil Béruges (2) – Quinçay (1) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Vouneuil Béruges (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7-6.A des règlements du Challenge Marcel Renaudie.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Vouneuil Béruges (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club d'Ingrandes.

**Dossier classé.**

## COUPE du POITOU

**Courriel du club de Bressuire** (26/09/22 à 09h26).

La Commission prend note de l'engagement de Bressuire (2)

Équipes engagées au 28/09/22 :

BRESSUIRE (2)	D 1	STE EANNE (1)	D 2
DISSAY (1)	D 1	MONCOUTANT (1)	D 3 A
JAUNAY MARIGNY (1)	D 1	THOUARS (1)	D 3 A
MIGNE AUXANCES (1)	D 1	AVENIR 79 (1)	D 3 B
STADE POITEVIN (1)	D 1	BOUTONNAIS FC (1)	D 3 B
VALDIVIENNE (1)	D 1	CELLES-VER / ECHIRE / CHAURAY (1)	D 3 B
ASM / LOUDUN (1)	D 2	CHAUVIGNY (1)	D 3 B
LUSIGNAN (1)	D 2		

## DIVERS

**Courriels des clubs de Champigny le Rochereau, Colombiers :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

**Courriels des clubs de Poitiers Asac, St Sauveur (79) :**

Pris note.

**Courriel du club d'Antran :** Nécessaire fait.

**Courriels des clubs de Château Larcher, St Maurice Gençay :**

Concerne la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 25€

**Rencontre du 18/09/22**

Match n° 24900294 : Sommières St Romain (1) - Vivonne (1) en Départemental 3 poule C  
le 25/09/22 à 09h44

**FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES**

Amende de 13€

**Rencontres du 17/09/22**

- Match n° 25004661 : Buxerolles / Poitiers Asac (1) – Poitiers 3 cités (1) en U11/ U 13 F poule B

Amende de 25€.

**Rencontres du 18/09/22**

- Match n° 24899486 : Vouneuil Béruges (1) – Montamisé (1) en Départemental 2 poule A  
- Match n° 24902163 : Adriers / Le Vigeant (2) – St Maurice Gençay (2) en Départemental 5 poule H

Non amendé (équipe 1 déjà amendée)

- Match n° 24900148 : Vouneuil Béruges (2) – Quinçay (1) en Départemental 3 poule B

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 05 octobre 2022, sur convocation.****La présidente, Maryse MOREAU.****Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



# COMMISSION DES JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 29 septembre 2022  
Procès-verbal n° 3

**Président** M. Philippe BARRITAUULT  
**Présents** Mmes Chantal PINTAULT et Sandrine VERMOND – MM. Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY  
**Excusée** Mme Sylvie TESSEREAU

\*\*\*\*\*

Le PV n°2 est adopté sans modification

\*\*\*\*\*

## REMERCIEMENTS

La commission jeunes remercie les clubs qui ont accueilli les journées d'accueil U7-U9 et U11

## DATE A RETENIR

- Samedi 1<sup>er</sup> octobre : - Rentrée du Foot féminin
- Samedi 15 octobre : - Journée foot diversifié U11
- Samedi 22 octobre : - Challenge U17/U18  
- Challenge U15  
- Festifoot 13

## CHAMPIONNATS A 8 U17/U18 et U15

La Commission des Jeunes relance les engagements pour les championnats à 8 U17/U18 et U15

**Date limite des inscriptions (Footclubs) : mercredi 16 octobre 2022**

Le championnat ne sera possible que si minimum 4 équipes s'engagent

## MATCHS REMIS

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17	D1	/	2	24/09/22	25056889	Montmorillon (1)	GJ Foot Sud 86 (1)	Gambardella	22/10/22
U17	D1	/	2	24/09/22	25056890	St Benoit (1)	Nieuil/Mignaloux/Les Roches (1)	Gambardella	22/10/22
U17	D1	/	2	24/09/22	25056893	Naintré (1)	Ligugé (1)	Gambardella	22/10/22
U17	D1	/	2	24/09/22		Poitiers 3 Cités (1)	Migné-Auxances (1)	Remplacement d'équipe	29/10/22
U17	D1	/	2	24/09/22		Ligugé (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Remplacement d'équipe	29/10/22
U17	D1	/	3	01/10/22		GJ foot Sud (1)	Naintré (1)	Gambardella	29/10/22
U17	D1	/	3	01/10/22		Nieuil.Mignaloux.RochesVilledieu (1)	Montmorillon (1)	Gambardella	29/10/22
U17	D1	/	1	17/09/22		La Pallu (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Remplacement d'équipe	22/10/22
U17	D1	/	1	17/09/22		Migné Auxances (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Remplacement d'équipe	22/10/22
U17	D2	/	1	01/10/22	25112267	Jaunay Marigny (1)	Neuville.Cissé (1)	Gambardella	22/10/22



## CHALLENGE U17/U18

### TOUR PRELIMINAIRE DU 22 OCTOBRE 2022

	Recevant	Div	Visiteur	Div
1	CHATEAU LAR/ST MAUR/SOM (1)	D2A	JAUNAY MARIGNY (2)	D2B
2	GJ AVENIR 86 (1)	D2B	VICQ/ST SAVIN (1)	D2C
3	POITIERS ASAC (2)	D2C	GJ VVM CHAUVIGNY (2)	D2A
4	GJ MONTASEVRES (2)	D2A	NAINTRE (2)	D2B
5	LOUDUN/NORD V/SAM/ ASM (1)	D2B	NEUVILLE/ CISSE (1)	D2C
6	MIGNE AUXANCES (2)	D2C	MONTMORILLON (2)	D2A
7	POITIERS CEP (1)	D2A	CHATEL. PORTUGAIS (1)	D2B
8	VOUNEUIL BER/ ASPTT (1)	D2A	GJ MONTASEVRES (3)	D2C

#### Equipes de D2 exemptes rentrant au 2ème tour.

Poule A : GJ Val de Vonne 2 ; Valence en Poitou/Vivonne 1

Poule B : Mirebeau/la Pallu 1 ; Ozon 1 ; Availles en Châtelleraut 1

Poule C : Vouneuil sur Vienne 1 ; GJ Dissay Beaumont 2

## CHALLENGE U15

### TOUR PRELIMINAIRE DU 22 OCTOBRE 2022

	Recevant	Div	Visiteur	Div
1	BUXEROLLES (2)	D2A	AVAILLES EN CHAT/BONNEUIL (1)	D2B
2	GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)	D2A	MIGNE AUXANCES (2)	D2C
3	POITIERS ASPTT/ VOUNEUIL BER (2)	D2A	GJ 3 VALLEES 86 (2)	D2D
4	VIVONNE/VOC (1)	D2A	BRION/ST MAUR/SOMM/CHA (1)	D2E
5	CISSE (1)	D2C	MIREBEAU (1)	D2B
6	NAINTRE (2)	D2B	LA PALLU/L'ENVIGNE (1)	D2C
7	ST SAVIN/VICq (1)	D2E	GJ VVM CHAUVIGNY (3)	D2D
8	GJ VVM CHAUVIGNY (2)	D2E	POITIERS ASAC (2)	D2D
9	NIEUIL/MIGNALOUX/RV (2)	D2D	MONTMORILLON (2)	D2E
10	NEUVILLE (2)	D2C	GJ AVENIR 86 (1)	D2B
11	GJ DISSAY BEAUMONT (3)	D2C	CHAT. PORTUGAIS (1)	D2B
12	ST BENOIT (2)	D2D	QUINCAY/VOUILLE (2)	D2A
13	QUINCAY/VOUILLE (1)	D2C	CENON (1)	D2B

#### Équipes D2 exemptes du 1er tour :

Buxerolles (1), ASPTT/Vouneuil Béruges (1), ASM/Loudun/Samarçolles/Nord Vienne (1), Nieuil/Mignaloux (1), GJ Val de Vonne (1), GJ 3 Vallées 86 (1), Poitiers CEP (1), GJ Montasèvres (1), St Benoit (1).

**U13****Forfait****Match n° 25115204 : Jaunay Marigny (2) – GJ Espoir Sud Poitiers (2) en Départemental 3 poule D du 01/10/22**

Courriel du club de Jaunay Marigny signalant le forfait général de son équipe

Remarque : s'agissant d'un forfait général de l'équipe Jaunay Marigny (2), les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

Amende de 33€ (11€x3) au club de Jaunay Marigny

**Feuille de Match Informatisée****Match n° 25104451 : Châtelleraut Portugais (1) – Châtelleraut SO (1) en Départemental 1 du 24/09/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 6 octobre 2022.

**Dossier en instance.**

**Match n° 25104453 : Poitiers Stade (1) – Mirebeau (1) en Départemental 1 du 24/09/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

**Dossier classé**

**Match n°25109816 : Bonneuil Matours (1) – GJ Antoigné Ingrandes (1) en Départemental 2 poule A du 24/09/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 6 octobre 2022.

**Dossier en instance.**

**Match n°25109820 : Poitiers ASAC (1) – Neuville (1) en Départemental 2 poule A du 24/09/22**

Courriel du club de Poitiers ASAC signalant une inversion de score, confirmé par le club de Neuville.

Feuille de match modifiée par la commission

**Dossier classé**

**Match n°25109896 : Poitiers ASAC (2) – Valence en Poitou OC (1) en Départemental 2 poule B du 24/09/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application en raison d'un changement d'horaire.

**Dossier classé**

**Match n° 25109814 : GJ Antoigné Ingrandes (1) – La Pallu (1) en Départemental 2 Poule A du 17/09/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis par les clubs de La Pallu et Antoigné

Dysfonctionnement de l'application.

**Dossier classé**

**Match n° 25109888 : Buxerolles (1) – GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 Poule B du 17/09/22**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

**Dossier classé**



## FESTIFOOT U13

saison 2022/2023



## FESTIVAL FOOT U13 Pitch

1<sup>er</sup> TOUR - samedi 22 octobre 2022

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

<b>A</b> à Antoigné
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)
COUSSAY LES BOIS (1)
GJ ANTOIGNE INGRANDES (1)
LOUDUN/SAMMARCOLLES/NORD VIENNE (1)

<b>B</b>
CHÂTELLERAULT SO (1)
ASM (1)
GJ AVENIR 86 (1)
OZON (1)

<b>C</b>
GJ MONTASEVRES (1)
POITIERS 3 CITES (1)
LIGUGE (1)
POITIERS CEP (1)

<b>D</b>
GJ VVM - CHAUVIGNY (1)
BONNEUIL MATOURS (1)
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)
NIEUIL/MIGNALOUX/RV (1)

<b>E</b>
MIGNE-AUXANCES (1)
CHASSENEUIL/ST GEORGES (1)
GJ DISSAY BEAUMONT (1)
L'ENVIGNE (1)

<b>F</b>
MIREBEAU (1)
NEUVILLE (1)
LA PALLU (1)
VENDEL/VOUIL/QUINC/BOU/LATIL (1)

<b>G</b>
MONTMORILLON/LEIGNES (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)
ST SAVINVICQ (1)
USSON L'ISLE/ADRIERS (1)

<b>H</b>
NAINTRE (1)
JAUNAY MARIGNY (1)
CERNAY ST GENEST (1)
BUXEROLLES (1)

<b>I</b>
STADE POITEVIN (1)
GJ ESPoir FOOT SUD (1)
CISSE (1)
VOUNEUIL/BERUGES (1)

<b>J</b> à St Maurice
VALENCE EN POITOU OC (1)
GJ FOOT SUD 86 (1)
SMG/BRION/CHAMPA/SOMM (1)
GJ VAL DE VONNE (1)

<b>K</b>
POITIERS ASAC (1)
BIARD (1)
ST BENOIT (1)
VIVONNE (1)

--

**Club recevant**



## CHALLENGE DANSAC U13

# CHALLENGE DANSAC U13

1<sup>er</sup> TOUR - samedi 22 octobre 2022

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A
GJ AVENIR 86 (2)
MIREBEAU (2)
PORTUGAIS CHAT (2)
SO CHATELLERAULT (2)

B
GJ ANTOIGNE-INGRANDES (2)
ASM (2)
LOUDUN (2)
SO CHATELLERAULT (4)

C
GJ MONTASEVRES (2)
ST SAVIN VICQ (2)
MONTMORILLON/LEIGNES (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (2)

D
GJ DISSAY BEAUMONT (2)
NAINTRE 2
NEUVILLE 2

E
MIGNALOUX/NIEUIL/RV (2)
POITIERS ASAC (2)
MONTMORILLON (3)
GJ VVM CHAUVIGNY (3)

F
GJ ESPOIR SUD POITIERS (3)
MIGNE AUXANCES (2)
POITIERS ASAC (3)
POITIERS 3 CITES (2)

G
GJ ESPOIR SUD POITIERS (4)
LIGUGE (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (4)

H
BUXEROLLES (2)
GJ ESPOIR SUD POITIERS(5)
SO CHATELLERAULT (3)
STADE POITEVIN (3)

I
GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)
MIGNE AUXANCES (3)
VENDELOGNE / VOUIL/QU (3)
VOUNEUIL BERUGES (2)

J
ST BENOIT (2)
STADE POITEVIN (2)
GJ VAL DE VONNE (2)

## U11

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement** par mail à [district@foot86.ffv.fr](mailto:district@foot86.ffv.fr) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.

**Rappel aux clubs :** Merci de respecter la réglementation du football d'animation disponible dans le dossier d'organisation et dans les basics qui vous ont été transmis par mail via zimbra.

**Journée d'accueil à Valdivienne du 17/09/22 :** Fiche Bilan et Feuilles de Match non reçues



## AGENDA

### Journée Golf Foot le samedi 15 Octobre 2022

### Répartition

<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
ASM 1	L'ENVIGNE 1	DISSAY 1	SOC 1
LOUDUN/SAM/NV 1	CERNAY ST GENEST1	DISSAY 2	SOC 2
LOUDUN/SAM/NV 2	VOUILLE /VENDELOGNE/QUINCAY 1	DISSAY 3	SOC 3
MIREBEAU 1	VOUILLE/VENDELOGNE/QUINCAY 2	JAUNAY MARGNY 1	SOC 4
	VOUILLE/VENDELOGNE/QUINCAY 3		SOC 5
			COUSSAY/LA ROCHE 1
<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>
STADE POITEVIN 1	LA PALLU 1	MIGNE AUXANCES 1	GJ ANTOIGNE INGRANDES 1
STADE POITEVIN 2	VOUNEUIL/BERUGES 1	MIGNE AUXANCES 2	THURE/BESSE 1
STADE POITEVIN 3	VOUNEUIL/BERUGES 2	MIGNE AUXANCES 3	GJ AVENIR 86 1
POTIERS ASAC 1	VOUNEUIL/BERUGES 3	CISSE 1	GJ AVENIR 86 2
POTIERS ASAC 2			
POTIERS ASAC 3			
<b>I</b>	<b>J</b>	<b>K</b>	<b>L</b>
GJ VVM CHAUVIGNY 1	VIVONNE 1	BEAUMONT 1	PORTUGAIS CHAT. 1
GJVVM CHAUVINGY 2	CHATEAU LARCHER 1	BEAUMONT 2	PORTUGAIS CHAT. 2
GJVVM CHAUVIGNY 3	ST MAURICE G/BRION/SOM/FLE 1	AVAILLES EN CHAT. 1	OZON 1
	ST MAURICE G/BRION/SOM/FLE 2	NAINTRE 1	OZON 2
	VALENCE EN POITOU 1		BONNEUIL MATOURS 1
<b>M</b>	<b>N</b>	<b>O</b>	<b>P</b>
NEUVILLE 1	VAL DE VONNE 1	POTIERS 3 CITES 1	GJ MONTASEVRES 1
NEUVILLE 2	VAL DE VONNE 2	POTIERS 3 CITES 2	GJ MONTASEVRES 2
NEUVILLE 3	GJ FOOT SUD 86 1	POTIERS CEP 1	GJ MONTASEVRES 3
LATILLE/BOVRE 1	GJ FOOT SUD 86 2	POTIERS CEP 2	CHASSENEUIL/ST GEORGES 1
BIARD 1			CHASSENEUIL/ST GEORGES 2
<b>Q</b>	<b>R</b>	<b>S</b>	<b>T</b>
LIGUGE 1	MIGNALOUX 1	BUXEROLLES 1	MONTMORILLON/LEIGNE 1
LIGUGE 2	NOUAILLE 1	BUXEROLLES 2	MONTMORILLON/LEIGNE 2
FONTAINE LE COMTE 1	NIEUIL L'ESPOIR 1	BUXEROLLES 3	VICQ/ST SAVIN 1
FONTAINE LE COMTE 2	NIEUIL L'ESPOIR 2	SAINT BENOIT 1	VICQ/STSAVIN 2
	SMARVES/ITEUIL 1	SAINT BENOIT 2	
	SMARVES/ITEUIL 2	SAINT BENOIT 2	
<b>U</b>			
VALDIVENNE 1			
GJ 3 VALLEES 1			
GJ 3 VALLEES 2			

Un dossier d'organisation vous sera adressé prochainement



## Forfait

### Rencontre du 24/09/22 :

#### Poule F plateau 1

Feuille de licences reçue

Feuille de résultat non reçue à ce jour

La commission demande au club de Buxerolles de nous transmettre la feuille de résultat avant le jeudi 6 octobre 1<sup>er</sup> forfait de Migné Auxances (3). Amende de 11€ au club de Migné Auxances

#### Poule F plateau 2

Le GJ Montasevres s'est déplacé à Coussay et n'a trouvé personne

**La commission rappelle au club recevant qu'il doit s'assurer que les clubs concernés par le plateau soit informé de tout changement et de mettre le district en copie.**

#### Poule H plateau 1

1<sup>er</sup> forfait de Fontaine le Comte (2). Amende de 11€ au club de Fontaine le Comte

Feuilles de matchs non reçues

La commission demande au club de Nieuil l'Espoir de nous transmettre les feuilles de matchs avant le jeudi 6 octobre

#### Poule H plateau 2

1<sup>er</sup> forfait de Montmorillon/Leigne (2). Amende de 11€ au club de Montmorillon

1<sup>er</sup> forfait de Ligugé (2). Amende de 11€ au club de Ligugé

Le club de Montmorillon ne pouvant recevoir, la commission remercie l'entente St Maurice Gençay/Brion/Champagne/Fleuré d'avoir accueilli le plateau à Fleuré.

#### Poule I plateau 1

1<sup>er</sup> forfait de Châtelleraut Portugais (2). Amende de 11€ au club de Châtelleraut Portugais

1<sup>er</sup> forfait de Loudun (2). Amende de 11€ au club de Loudun

Le club de Châtelleraut Portugais ne pouvant recevoir, la commission remercie le club de Neuville d'avoir accueilli le plateau.

#### Poule I plateau 2

Feuilles de match reçues mais il manque le score du match GJ Avenir 86 (1) - GJ Antoigné Ingrandes (1)

La commission demande aux deux groupements le score de la rencontre, à recevoir avant le jeudi 6 octobre

#### Poule J plateau 2 :

Retrait de l'équipe de Thuré Besse (2)

Le plateau n'a pas eu lieu faute de participant

#### Poule K plateau 2 :

1<sup>er</sup> forfait de Vouillé/Vendelogne/Quinçay (3). Amende de 11€ au club de Vouillé

Le club de Vouillé ne pouvant recevoir, la commission remercie le club de Neuville d'avoir accueilli le plateau Delhumeau.

#### Poule M plateau 1 :

1<sup>er</sup> forfait de GJ Montasèvres (3). Amende de 11€ au GJ Montasèvres

Le GJ Montasèvres ne pouvant recevoir, la commission remercie le GJ VVM Chauvigny d'avoir accueilli le plateau.

### **TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

#### **Amende de 13€**

Match n° 25109888 : Buxerolles (1) – GJ Val de Vonne (1) en U13 Départemental 2 Poule B du 17/09/22



## LICENCES MANQUANTES

### Rencontres du 24/09/22

**U11 Poule B – plateau 2 :** Poitiers 3 Cités – Toutes les licences. Amende forfaitaire 18€

**U11 Poule G – Plateau 2 :** Poitiers Stade – Toutes les licences. Amende forfaitaire 18€

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : jeudi 6 octobre 2022 à 14h30**

**Le Président, Philippe BARRITAUULT**



## INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2022/2023

# Sélection de la Vienne U15 Garçons



### CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un match amical réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2008.

Déroulement processus de détection :

- **Mercredi 12 Octobre :**
  - *match opposition contre la Sélection U15 des Deux-Sèvres*
- **Vendredi 4 Novembre :**
  - *tournoi Interdistricts (Sélection mixte 86/79) à Puygoyen*

**Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :**

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

L'encadrement du rassemblement sera assuré par MM Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA, Christian SAVIGNY, Jean-Claude BARRAULT, Patrick ECALLE et Jean-Pierre BERNARD, membres de la Commission Technique Départementale 86.

## MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

Rendez-vous sur place à 14h30 précises

**au complexe sportif de BENASSAY** (route de la Forêt – 86470)

(Terrain Honneur – coup d'envoi 15h30 – fin prévue vers 17h30)

Liste des 15 joueurs convoqués pour ce stage :

CHÂTELLERAULT S.O.C : FIRAR Youssef, TARRADE Mathis, GUILLEMOT Macéo,  
GASSAMA Jonathan, BONNAIN Louison, BEAU Lucas.  
STADE POITEVIN F.C : MEUNIER Léo, BEN HADJ Nassim, KOUROUMA Cheick,  
GOUIONNET Tom, CADU Gabriel, GUYONNAUD Dorian,  
LEVERT Jules, CAZAUDARRE Baptiste, ROTH Thiméo.

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94  
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

**AUTORISATION PARENTALE****PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :E-mail :agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL***(Rayer les mentions inutiles)***Autorise** (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2022-2023 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
  
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

**ATTENTION :****ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

**DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL**  
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –  
Mail : [DISTRICT@FOOT86.FFF.FR](mailto:DISTRICT@FOOT86.FFF.FR) – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



# Le Foot Féminin Fait sa Rentrée !

JOURNÉE D'ACCUEIL

**SAMEDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022**

à

**Jaunay-Marigny**

*Complexe Sportif Municipal (rue Gérard Girault)*

Cette journée nationale est un premier rendez-vous « foot »  
pour toutes les filles âgées de **5 à 12 ans**, **licenciées ou non !**

**Rendez-vous pour toutes les joueuses et équipes à 9h30**

*(fin prévue vers 12h)*

**U6F** (nées en 2017)

**U7F** (nées en 2016)

**U8F** (nées en 2015)

**U9F** (nées en 2014)

**U10F** (nées en 2013)

**U11F** (nées en 2012)

**U12F** (nées en 2011)

**U13F** (nées en 2010)

Elle est placée sous le signe de la **convivialité et du fair-play.**



## PROGRAMME

<u>9h30</u>	Accueil
<u>10h</u>	Début des activités
<u>12h</u>	Fin des activités
<u>12h05</u>	Remise de dotations FFF



### ACTIVITES U6F – U10F :

**U6F – U10F : 3 activités (1 h 20 maximum)**



### ACTIVITES U11F – U13F :

**U11F – U13F : 3 activités (1 h 30 maximum)**



Pour les 2 catégories, pas de changement de terrain en fonction des activités



## Qui peut participer ?

Toutes les filles, concernées par ces catégories d'âge,  
licenciées en EFF, évoluant en mixité dans un club ou non  
licenciées !!!

**U6F** (nées en 2017)      **U10F** (nées en 2013)

**U7F** (nées en 2016)      **U11F** (nées en 2012)

**U8F** (nées en 2015)      **U12F** (nées en 2011)

**U9F** (nées en 2014)      **U13F** (nées en 2010)

## Inscriptions !

Pour une bonne organisation, merci de vous inscrire sur  
le google form ci-dessous :

<https://forms.gle/pp6oM36DTgemA81m9>

Les filles arrivant en petit nombre, inscrites ou non,  
seront bien sûr accueillies et intégrées



**ÉCOLE FÉMININE  
DE FOOTBALL**